



COMMUNE DE SAINT-GRAVE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 septembre 2025
Procès-verbal

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 12 Votants : 14 Procuration : 2
--

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-trois septembre à dix-neuf heures,
 le Conseil Municipal régulièrement convoqué le seize septembre s'est réuni en session ordinaire,
 à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaient présents : AUTRAN Thierry – DRUGEON Marie-Christine – HUGUEL Yves –
 JÉHANNO Stéphane – LEBEDEFF William – LE CARS Yannick – MANHÈS Christine –
 MONNIER Régis – PANHALEUX Firmin – PIQUET Joseline – POSSÉMÉ André.

Absents excusés : : BROHAN Paul – GAUCHER Aline

Absent non excusé : NEVOUX Claude

Pouvoir : Paul BROHAN donne pouvoir à Thierry AUTRAN – Aline GAUCHER donne
 pouvoir à Yves HUGUEL

Secrétaire de séance : Marie-Christine DRUGEON

◆◆◆◆◆◆◆◆

Date d'affichage en mairie : le 26 juillet 2025

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 26 juillet 2025

◆◆◆◆◆◆◆◆

Le Procès-verbal du 24 juillet 2025 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

ORDRE DU JOUR

- Adoption PV du 24 juillet 2025
- Demande d'alimentation électrique de la chapelle de la Bogerais
- Recrutement emploi Services Techniques
- Mission SPS – 4 devis / bâtiment périscolaire
- Contrôle Technique – 3 devis / bâtiment périscolaire
- Travaux rénovation mairie : avenants
- Contrat maintenance panneau lumineux
- Décision Modificative
- Projet « relancer la culture du châtaignier »
- Questions diverses

Franck GUILLOUZOUIC représentant l'association HUMUS FRUCTUS, a présenté son plan d'action visant à revitaliser la culture du châtaignier sur le territoire. Ce projet, déjà soutenu par Questembert Communauté et la commune de Limerzel, s'articule sur plusieurs axes :

- *Replantation de châtaigniers pour renouveler le patrimoine local ;*
- *Prise en compte des enjeux contemporains tels que les maladies affectant l'espèce et les effets du changement climatique ;*
- *Sauvegarde du patrimoine génétique par la sélection de variétés anciennes et locales ;*
- *Sensibilisation et mobilisation des habitants pour redonner au châtaignier une place centrale dans le paysage et la culture locale.*

Ce projet est soumis à l'examen des membres du Conseil et fera l'objet d'un débat en fin de séance.

Demande d'alimentation électrique site de la chapelle de la Bogerais

L'association *Les Amis de la Bogeraie* renouvelle sa demande, déjà formulée sous la précédente mandature, pour l'installation d'un compteur électrique à la chapelle de la Bogerais. Engagée dans la restauration des lavoirs et l'entretien du site, l'association n'a jusqu'ici sollicité aucune subvention.

André POSSÉMÉ informe que, cette année, un compteur provisoire a été ouvert pour une durée de trois mois, avec un coût élevé de 514 €. Afin de pérenniser l'alimentation électrique, l'association propose que la commune prenne en charge les travaux de pose et de raccordement, tandis qu'elle assumerait les frais d'abonnement et de consommation.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, sous réserve de la présentation de devis, qui seront examinés et validés lors de la prochaine séance.

2025-09-01 Recrutement emploi services techniques

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, compte tenu du nombre important de projets en cours — tels que la réparation des passerelles, la réhabilitation du sentier Jeanne d'Arc, les opérations de replantation à Sainte Gravaï et route du Stade, ou encore la démolition de l'atelier sur le terrain Bonno — et du fait que le service technique fonctionne actuellement à 1,75 équivalent temps plein, il est nécessaire de renforcer l'équipe jusqu'à fin décembre, dans un premier temps.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de recruter Quentin GUEHO, qui a déjà travaillé au sein du service durant les mois de juillet et août.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (articles L.313-1, L.542-1 et suivants), la création d'un emploi relève de la compétence du Conseil Municipal, qui détermine les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il est donc proposé :

Le recrutement d'un agent contractuel à temps complet, classé en catégorie C. Une rémunération fixée sur la base d'un indice brut maximal de 380. Un contrat de droit public, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, conformément à l'article L.332-23-2° du Code général de la fonction publique, pour une durée maximale de six mois, renouvelable dans la limite de douze mois consécutifs. Ce recrutement tiendra compte des fonctions exercées, des qualifications requises, de l'expérience du candidat, ainsi que du régime indemnitaire en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, :

- **De recruter un adjoint technique territorial pour renforcer les services techniques jusqu'au 31 décembre 2025, avec possibilité de reconduction.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la création de l'emploi.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget.**

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-09-02 Bâtiment périscolaire : Mission SPS

Une consultation a été faite auprès de cabinets pour la mission SPS (obligatoire) pour les travaux du pôle périscolaire (médiathèque, garderie et cantine scolaire).

Au vu des chiffres présentés, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à la majorité, de :

- retenir l'entreprise GPR de Pénestin pour la mission SPS d'un montant de 3 070 € HT,
- charger Monsieur le Maire de prévenir l'entreprise,
- d'inscrire les crédits nécessaires.

(Pour : 13 - contre : 0 - Abstention : 1 (Y. Le Cars))

2025-09-03 Bâtiment périscolaire : Contrôle Technique

Une consultation a été faite auprès de cabinets pour la mission contrôle technique pour les travaux du pôle périscolaire (médiathèque, garderie et cantine scolaire).

Au vu des chiffres présentés, les membres du Conseil trouvent qu'un complément de renseignement est à apporter et décident le report de ce point au prochain conseil municipal.

2025-09-04 Travaux rénovation mairie : Avenants

Le montant du marché a été rectifié par délibération en date du 24 juillet pour un montant de 305 948.16 € HT.

Lors de la réunion du 08 septembre dernier, des devis supplémentaires sont à prévoir.

Avenant 1 : Lot n° 02 : Ent. BRIERO : charpente/couverture : platelage combles, prolongement des rives de couverture, fixation des jardinières, chevêtre pour passage de la trappe existante et bavette d'appui aluminium : 7 305.07 € HT

Avenant 1 : Lot n° 03 : Ent. EMBELL Façades : ITE : pose de bavette : 2 361.85 € HT

Avenant 1 : Lot n° 07 : Ent. DEBAYS : peinture : ajout de peinture des impostes : 442.75 € HT.

Avenant 2 : lot 08 : Ent. PYD : ventilation : rajout VMC rdc : 596.17 €

Avenant 2 : Lot n° 09 : Ent. PYD : chauffage : réfections canalisations, fournitures et pose de pieds de radiateurs : 4 730.52 € HT

Avenant 3 : lot 09 : Ent. PYD : chauffage : suppression bouche diamètre 300 et reprise radiateur local archives : 352.92 € HT

Total marché : 320 484.27 € HT + (toutes les + ou – values) 900.25 € HT = 321 384.52 € HT partie mairie.

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX MAIRIE

DEPENSES		RECETTES	
Morbihan Energies			
Cabinet mo – Contrôles lots Isolation – menuiseries – électricité	67 101,91 €	Fonds verts	46 337 €
Travaux mairie lots GO – charpente -ITE- Plâtrerie – ventilation – chauffage – peinture	321 384,52 €	DETR 2024	60 000 €
		Département PST 30% (acquis)	56 390 €
SPS Contrôle technique	2 347,20 €	Département « aide exceptionnelle » 2023	15 619 €
LPO	1 292,00 €	Fonds de concours ads	4 500 €
		Fonds de concours spécial	3 675 €
Montant HT	392 125,63 €	Sous total subventions	186 521 €
tva 20 %	78 425,13 €	fctva en 2027 x 16,4 %	50 175 €
		Fonds propres de la commune	233 854.76 €
Montant TTC	470 550,76 €	Montant TTC	470 550.76 €
Subventions déjà reçues			

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-valident les avenants ci-dessus et le tableau de financement tel que présenté ci-dessus,

-autorisent Monsieur le Maire à signer les avenants des entreprises présentés.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-09-05 Contrat Maintenance Panneau lumineux

Renouvellement du contrat de maintenance du panneau d'affichage avec Centaure Médiaflex monochrome pour une durée d'un an pour un montant de 796.16 € HT.

Rappel du montant 2024 : 788.28 € HT.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

-valident le montant de 796.16 € HT,

-autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-09-06 Décision Modificative

Il convient d'approvisionner le compte c/ 21538 (041 opération d'ordre) de 4 105.00 € suite à la demande de la trésorerie (participation reçue de Morbihan Energies pour le remplacement des luminaires au Domaine du Pont Sec).

Décision modificative comme suit :

Dépenses investissement

041 c/21538 + 4 500.00 €

23 c/231 - 4 500.00 €

Recettes investissement

041 c/13258 + 4 500.00 €

13 c/ 138 - 4 500.00 €

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorisent les modifications présentées ci-dessus.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

2025-09-07 _Projet « relancer la culture du châtaignier »

À la suite des explications présentées en début de séance, il est proposé à la commune de s'engager dans un projet de relance de la culture du châtaignier, en partenariat avec l'association Humus Fructus. Ce projet pourrait se concrétiser par la plantation participative d'environ cinquante châtaigniers greffables, sur porte-greffes résistants à la maladie de l'encre, dans le bois de Jeanne d'Arc, entre décembre 2025 et janvier 2026.

Principaux éléments du projet :

- Fourniture des plants et des protections par Humus Fructus ;
- Paillage pris en charge par la commune ;
- Organisation d'ateliers de greffage sur site : collecte de greffons issus de variétés locales, techniques de greffage variées : écussonnage (fin d'été) greffe anglaise compliquée (printemps 2027), greffe en couronne sur sujets plus âgés ;
- Suivi des plantations et arrosage selon les conditions météorologiques, notamment au printemps et en été durant les deux à trois premières années ;
- Taille de formation et suivi des greffes assurés par un groupe pilote composé d'élus, d'agents et d'habitants volontaires ;
- Participation financière de la commune à hauteur de 3 000 €, permettant de solliciter des financements européens complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De valider le projet tel que présenté, pour un montant de 3 000 €.

-D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès de l'association Humus Fructus.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

Questions diverses

-Camping sauvage :

Le phénomène de camping sauvage devient récurrent sur plusieurs sites de la commune, notamment à la chapelle de la Bogerais, dans le bois de Jeanne d'Arc et au Gueslin. En raison des déchets régulièrement abandonnés sur place, il est proposé d'acquérir des panneaux d'interdiction accompagnés d'un arrêté permanent, ainsi que des barrières amovibles à installer sur chacun de ces sites... ***L'ensemble du Conseil Municipal se déclare favorable à cette acquisition.*** Thierry Autran suggère également d'adresser un courrier aux plateformes qui référencent ces lieux comme zones de camping, sans l'accord préalable de la commune.

-Fibre optique, point d'avancement :

Des précisions ont été apportées à la suite d'un rendez-vous avec Mégalis et la société Axione. Le déploiement de la fibre optique est en cours et sera ajusté si nécessaire en fonction des réalités du terrain.

-Terrain de sport :

Un devis de 1 374 € TTC a été présenté par Questembert Communauté pour la réfection du terrain de sport... ***La majorité des membres du Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux.***

-Forum des associations, emplacement de la buvette

Lors du forum des associations organisé dimanche dernier, Thierry Autran interroge sur le choix d'implantation de la buvette dans la prairie... ***Monsieur le Maire précise que cette décision découle de l'application du décret relatif à la réglementation des buvettes à proximité des établissements scolaires.***

Dates à retenir

-commission Ressources Humaines le 30 septembre 2025

-L'Avant-Projet Définitif du bâtiment périscolaire (cantine, garderie et médiathèque) sera présenté au prochain conseil municipal le lundi 20 octobre à 19h ;

-Festi'Mômes le vendredi 24 octobre 2024 ; trois séances seront proposées ;

-Repas des aînés le mardi 28 octobre 2025 à la salle JDB.

La séance est clôturée à 21h30
Après avoir délibéré sur le point
numéroté 2025_09_01 à 2025-09-07

Le Maire D. BONNE 	La Secrétaire de Séance M.-C. DRUGEON 
---	--